



Annexe 2

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Objet : Affermage de terres agricoles intercommunales situées sur la commune de TANLAY (89 430), Département de l'Yonne (89), lieu-dit « sous le chemin de Tanlay et Le bas de Plancey.

Procédure :

- **Type de consultation :** Appel à candidatures conformément aux articles R. 2124-1 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.
- **Durée du bail :** 9 ans renouvelables.
- **Publicité :**
 - Affichage en mairie (TANLAY) pendant **15 jours minimum** (article R. 141-10 du Code rural).
 - Publication sur le site Internet de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne.

Dossier de candidature :

- **Pièces à fournir :**
 - Lettre de motivation + projet agricole détaillé (cultures, méthodes, durabilité).
 - Justificatifs de compétences (diplômes, expériences, références).
 - Engagement à respecter le **cahier des charges (dans le DC1)**.
- **Critères de sélection :**

Les offres seront évaluées selon :

- **La conformité légale** (autorisation d'exploiter, respect du contrôle des structures).
- **La qualité de l'exploitant agricole :**
 - Exploitant agricole déjà implanté sur la commune
 - Exploitant agricole dont le siège est le plus proche
 - Respect des dispositions environnementales
- **L'ancrage territorial** (circuits courts, vente locale, etc.).

Nota : En cas d'égalité, priorité aux candidats déjà installés sur la commune ou engagés dans une démarche de **transmission d'exploitation** (cf. art. L. 411-58 du code rural).

Calendrier :

- Date limite de dépôt : 24/11/2025
- Délai de réponse aux candidats : 15/12/2025
- Signature du bail : A partir de mi-décembre 2025